



Syndicat du personnel de soutien de l'Université
 du Québec en Abitibi-Témiscamingue
 445, boul. de l'université
 Rouyn-Noranda, Québec J9X 5E4
 819 762-0971 poste 2254

RAPPORT DE DÉPENSES

ACTIVITÉ : _____

ENDROIT : _____ DATE : _____

DÉPART : _____

RETOUR : _____ date _____ heure (a.m. ou p. m.)

_____ date _____ heure (a.m. ou p. m.)

Date	Item	Transport	Séjour	Divers
	Taxi de _____ à _____			
	Taxi de _____ à _____			
	Taxi de _____ à _____			
	Taxi de _____ à _____			
	Taxi de _____ à _____			
	Stationnement 5 \$ par 24 heures aéroport de Rouyn-Noranda			
	Stationnement			
	Voiture personnelle _____ km à _____			
	Coucher chez un ami 30 \$ (un relevé d'impôt vous sera émis)			
	Déjeuner Dîner Souper Collation			
	Repas :			
	Repas :			
	Repas :			
	Repas :			
	Autres dépenses : (détails s.v.p.)			
	À _____	Votax :		
TOTAL:				

AVANCE # _____ DATE: _____

NOM: _____ SIGNATURE: _____

Remboursement # _____ Date : _____ Initiales : _____

TAUX

Déplacement en auto : (à 1 ^{er} janvier 2015)	0,12\$/km
Coucher chez un ami* :	30,00\$
Repas :	15,00\$
	Déjeuner : 15,00\$
	Dîner : 21,00\$
	Souper : 29,00\$
	Collation : 5,00\$

Limousine à Rouyn-Noranda

Forfaitaire selon l'article 4.4.d 5,00\$/jour (frais d'approche)

Le montant du pourboire est fixé à 15%

Stationnement aéroport RN 4\$ par 24 heures

Frais de garde H\$/h max de 15\$ par 24 heures

Remplir [l'Annexe C](#)

LES HEURES DE DÉPART ET DE RETOUR

Les heures de départ et de retour servant à déterminer si tel ou tel repas est remboursable sont les suivantes :

a) Heures de **départ**

avant 7 h 30 (déjeuner)

avant midi (dîner)

avant 18 h (souper)

avant 22 h (collation)

b) Heures de **retour**

après 9 h (déjeuner)

après 12 h 30 (dîner)

après 18 h 30 (souper)

après 22 h (collation)

Le réclamant doit indiquer dans sa réclamation l'endroit, l'heure et la date de l'arrivée et du départ.

FRAIS DE CHAMBRE

- ◇ Hôtel : Selon la dépense réellement encourue avec pièce justificative à l'appui. Demandez la carte Visa du Syndicat.
- ◇ *Chez des parents ou amis : Le taux de réclamation lorsqu'il y a coucher chez des parents ou amis est de 30,00\$ par nuit. Un T4 sera émis concernant ce montant qui est maintenant considéré comme un avantage imposable.

FRAIS DE STATIONNEMENT

Selon le coût réellement encouru avec pièce justificative.